



# La cour des Miracles

*C.P. Bourg en Bresse*

le 07/06/2024

Ce jeudi 6 juin fut riche en découverte au sein du C.P. Bourg en Bresse.

Tout débute au parloir famille, les agents en poste ont une forte suspicion sur le détenu E. à l'issue de son parloir et demandent à pouvoir effectuer une fouille à corps sur ce détenu.

Le professionnalisme et l'observation auront payé, **il sera découvert 110 grs de stupéfiant sur le détenu.**

Mais ce n'est pas tout, ordre est donné de fouiller la cellule du détenu E. et là encore les agents trouveront **10 grs de stupéfiant et 1 téléphone portable.**

Dans le courant de la journée il est demandé de nettoyer le toit des préaux des deux maisons d'arrêt.

Là aussi, plusieurs paquets qui ne sont pas arrivés à destination sont découverts. A l'ouverture de ces paquets, ce n'est pas moins de : **400 grs de stupéfiant, 4 téléphones, des cartouches de cigarettes, nécessaire de réparation de téléphone portables, et bien d'autres choses encore...**

Ce qui a été découvert hier au sein de notre établissement, nous laisse à supposer que ceci n'est qu'une infime partie des colis qui arrivent au sein de la détention.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** félicite l'ensemble des personnels qui ont encore une fois fait preuve d'un grand professionnalisme, malgré qu'ils travaillent en mode dégradé.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** se doute très bien comment tout ces colis ont pu arriver dans l'enceinte de notre établissement, on le constate au quotidien et la presse locale relève régulièrement que les F.S.I. interceptent des personnes en possession de drone aux abords de notre établissement et autres projeteurs.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** exige qu'un Brouilleur de Drone soit développé sur notre établissement, à quand son installation afin d'en finir avec ce fléau ?

Pour le bureau local,

DE FARIA Jonny